

CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 11 septembre 2025, tenue dès 19 h 30 dans la Grande salle de la Salle de spectacles

Présidence : M. Michel Ruchonnet, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Michel Ruchonnet, président : "Chers collègues nous allons débiter cette séance. M. le maire, chères conseillères municipales, chers conseillers municipaux, chères conseillères et chers conseillers de ville, Mme la chancelière, M. le vice-chancelier, chers représentants de la presse, Mesdames et Messieurs, il est 19 h 30 et j'ai le plaisir d'ouvrir notre 5^{ème} séance du Conseil de ville 2025."

M. Michel Ruchonnet, président : "Suite à la démission de la conseillère de ville Mme Paula Tanner, je tiens à saluer M. Erwan Egloff, ARC, nouveau conseiller de ville. Je vous souhaite beaucoup de succès et de plaisir dans cette nouvelle fonction au sein du Conseil de ville."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je cède la parole à notre secrétaire Mme Elisabeth Beck, PS, pour l'appel."

...L'appel fait constater la présence de 23 conseillères et conseillers de ville.
La majorité est à 12...

M. Michel Ruchonnet, président : "M. Ugo Boillat, ARC, 2^{ème} vice-président, étant absent, le Bureau du Conseil de ville n'est pas au complet. Toutefois, comme le 1^{er} vice-président, M. Sébastien Ehl, PLR, est présent, il n'y a pas d'obligation de nommer un 2^{ème} vice-président pour notre séance de ce soir. Mme Eda Gauchat, ARC, était pressentie pour assumer ce rôle ce soir. Si vous voulez prendre place auprès du Bureau du Conseil de ville nous vous accueillons."

...Vu la non obligation de nommer un 2^{ème} vice-président pour la séance de ce soir,
Mme Eda Gauchat, ARC, maintient sa place, à la table de son parti...

M. Michel Ruchonnet, président : "Y a-t-il des demandes de modification de l'ordre du jour ?"

M. Laurent Egloff, ARC : "Oui, notre fraction a une demande de modification de l'ordre du jour. La fraction Alternative régionale et communale sollicite le report des points 4 et 5 de l'ordre du jour qui nous est proposé. ARC souhaite que ces sujets soient traités lors de la séance du Conseil de ville du jeudi 23 octobre 2025, après l'examen du budget."

Nous exprimons notre profond soutien aux deux projets :

Tout d'abord l'augmentation de la subvention à Erguël Sports SA qui serait relevée de CHF 52.- à CHF 70.20 par habitant. Le coût annuel supplémentaire serait de CHF 92'965.-, en plus des CHF 265'616.- déjà accordés actuellement. La création d'un fonds destiné à la rénovation est saluée par la fraction.

ARC souligne l'importance du patinage public et scolaire, du hockey sur glace et du patinage artistique dans la vie du village et de la région. Elle note également que toutes les communes concernées ont accepté cette augmentation, justifiant ainsi le soutien de la fraction à ce complément de dépense.

Ensuite, l'assainissement du terrain de Châtillon :

La communication active porte ses fruits. Malgré certaines réticences lors du précédent vote, une séance d'information très constructive menée par le Service des bâtiments et infrastructures sportives a permis d'expliquer les besoins d'assainir le terrain de Châtillon et de présenter les résultats des tests de pollution et de non-toxicité. La fraction est pleinement consciente de la nécessité de mener ce projet à bien pour le bien-être des enfants et de l'ensemble des citoyens. Le montant de l'investissement s'élève à CHF 620'000.-.

Malgré l'urgence et l'importance de ces investissements, la fraction ARC considère qu'ils ne peuvent être réalisés qu'à condition d'une augmentation de la quotité d'impôt en 2026. Or, à ce jour, aucune visibilité claire n'existe concernant l'avenir financier de la commune.

Le budget 2026 est en cours d'élaboration au sein de la Commission des finances et ne sera validé que dans quelques semaines. De plus, la commune fait face à un endettement important, estimé à plus de 37 millions de francs, et son déficit structurel demeure. Les résultats de l'audit ne sont pas encore connus des élus travaillant en Commission et au Conseil de ville, et le plan de communication validé par le Conseil de ville n'est plus appliqué par le Conseil municipal.

Dans ces conditions, la fraction estime qu'il est impossible de prendre une décision éclairée. Elle rappelle que l'an dernier, certains projets, comme la réouverture du bassin de natation, avaient été abandonnés.

Question : Dispose-t-on de la garantie que ce bassin sera rouvert en fin de saison ?

Si ce n'est pas le cas, comment pourrait-on financer d'autres projets et rester cohérent ?

La fraction ARC refuse de mener une politique dite de deux poids deux mesures ou de prendre des décisions sans évaluation claire du risque financier encouru. C'est pourquoi nous demandons le report des deux points concernés."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, je vous propose... .

...M. Michel Ruchonnet, président, est interrompu
par Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR...

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Nous demandons une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "La séance est suspendue 5 minutes."

...Suspension de séance, il est 19 h 39...

...Reprise de séance, il est 19 h 45...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous allons reprendre. J'avais pensé à plusieurs scénarii possibles. Je crois que finalement le plus simple est de poser la question suivante : Oui ou non au report des points 4 et 5 de l'ordre du jour qui nous est présenté ce soir."

M. Christian Tharin, PLR : "Nous demandons un vote séparé pour ces deux points."

M. Michel Ruchonnet, président : "C'était bien mon idée."

M. Michel Ruchonnet, président : "Les conseillers et les conseillères de ville qui sont favorables au report du point 4 de l'ordre du jour qui nous est présenté, et son traitement lors du prochain Conseil de ville du mois d'octobre... ."

M. Michel Ruchonnet, président, est interrompu par M. Marcel Gilomen, PLR...

M. Michel Ruchonnet, président : "Oui M. Marcel Gilomen, PLR."

M. Marcel Gilomen, PLR : "Je demande le vote à bulletin secret."

M. Michel Ruchonnet, président : "M. le vice-chancelier je vous laisse préparer le matériel."

...Préparation du vote à bulletin secret...

...MM. Laurent Egloff, ARC, et Ludovic Huguenin-Eli, PLR, scrutateurs,
distribuent et récoltent les voix...

...Mme Elisabeth Beck, PS, secrétaire, tient le procès-verbal des résultats du vote...

M. Michel Ruchonnet, président :

"Procès-verbal des résultats du vote :

23 bulletins délivrés.

23 bulletins rentrés.

11 voix sont favorables au report du point 4 de l'ordre du jour présenté.

12 voix sont contre le report du point 4 de l'ordre du jour présenté."

M. Michel Ruchonnet, président : "Le point 4 de l'ordre du jour présenté, à savoir : 4. Crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'augmentation, dès 2026, de la subvention annuelle à Erguël Sports SA de 35%, soit passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant (augmentation de CHF 18.20/habitant) : préavis au corps électoral

n'est pas reporté et sera traité ce soir."

M. Michel Ruchonnet président : "Procédons de la même manière pour le point 5 de notre ordre du jour."

M. Michel Ruchonnet, président : "Allons-y M. le vice-chancelier je vous laisse préparer le matériel."

...Préparation du vote à bulletin secret...

...MM. Laurent Egloff, ARC, et Ludovic Huguenin-Eli, PLR, scrutateurs,
distribuent et récoltent les voix...

...Mme Elisabeth Beck, PS, secrétaire, tient le procès-verbal des résultats du vote...

M. Michel Ruchonnet, président :

"Procès-verbal des résultats du vote :

23 bulletins délivrés.

23 bulletins rentrés.

12 voix sont favorables au report du point 5 de l'ordre du jour présenté.

10 voix sont contre le report du point 5 de l'ordre du jour présenté.

Il y a 1 bulletin blanc.

M. Michel Ruchonnet, président : "Le point 5 de l'ordre du jour présenté, à savoir : 5. Crédit d'engagement de CHF 620'000.00, figurant partiellement au plan financier, pour l'assainissement du terrain de Châtillon - Décider du mode de financement : décision

est reporté au prochain Conseil de ville, soit au jeudi 23 octobre 2025."

L'ordre du jour se présentera de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025
3. Communications du président et du Conseil municipal
4. Crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'augmentation, dès 2026, de la subvention annuelle à Erguël Sports SA de 35%, soit passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant (augmentation de CHF 18.20/habitant) : préavis au corps électoral
5. Crédit d'engagement de CHF 360'000.00, figurant au plan financier, destiné à la mensuration officielle du territoire rural de la Municipalité - Décider du mode de financement : décision
6. Crédit d'engagement de CHF 440'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour la récupération des eaux de pluie et la réfection du revêtement sur la partie sud de la Place des abattoirs - Décider du mode de financement : décision
7. Traitement du postulat "Cours de base sur les finances communales" du 19.06.2025 (PLR) : décision
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. James Souchon, démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2025
9. Nomination d'un scrutateur au sein du bureau du Conseil de ville, en remplacement de M. Laurent Egloff, démissionnaire
10. Motions, postulats et interpellations
 - 10.1. Motions
 - 10.2. Postulats
 - 10.3. Interpellations
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : M. Ludovic Barras (PLR), M. Marc Houriet (PLR), Mme Sandra Moszczanski (PLR), Mme Ophélie Krebs Mushahar (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Ludovic Huguenin-Elie (PLR), M. Anthony Vale (PLR), M. Sébastien Ehl (PLR), M. Patrick Grobéty (PLR), M. Marcel Gilomen (PLR), M. Marc Pasquier (PLR), M. Erwan Egloff (ARC), Mme Eda Gauchat (ARC), Mme Jessica Froidevaux (ARC), Mme Martine Bourquin (ARC), M. Ali Assaf (ARC), M. Laurent Egloff (ARC), M. Claude Voisin (ARC), M. Loan Tultak (ARC), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Isabelle Gambetta (PS), M. Sylvain Ndonfack (PS)

et M. Michel Ruchonnet (PS)

Sont absents : M. Yves Rochat (PLR), Mme Delphine Boillat (PLR), M. James Souchon (PLR), M. Johan Wermeille (PLR), Mme Chiara Voisin (ARC), M. Ugo Boillat (ARC), M. Vital Carnal (PS) et Mme Mélanie Lambert (PS)

Conseil municipal : M. Corentin Jeanneret (maire), Mme Josika Iles (vice-maire), M. Etienne Geiser, M. Samuel da Silva, Mme Gisèle Tharin, M. Olivier Zimmermann, M. Gérard Dessaulles et Mme Annick Chatelain (chancelière municipale)

Excusé : -

Presse : Mme Séverine Bohe (RJB) et Mme Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien Jurassien)

Public : 3 personnes sont présentes dans la salle

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du Conseil municipal

M. Michel Ruchonnet, président : "Voici mes communications :

- Nous avons reçu le 30 juillet 2025 un courrier (en allemand) de la Commune de Blatten qui nous remerciait chaleureusement pour notre don de CHF 5'000.- que nous avons voté le 19 juin dernier lors du précédent Conseil de ville. Ils ont apprécié notre solidarité et évoquent le nouveau Blatten.
- 20 juin 2025 : 131^{ème} AG ordinaire des actionnaires de La Goule. Une des plus anciennes, si ce n'est la plus ancienne, entreprises de Saint-Imier. Toujours aussi dynamique, pleine de projets, toujours à notre service, saine.
- 27 juin 2025 : Cortège de l'Imériale, une réussite avec cette année une météo plus clémentine. Un grand merci à toutes les personnes qui ont rendu possible ce moment de convivialité.
- 31 juillet 2025 : Fête nationale. Là aussi un grand merci à toutes les petites mains. Merci pour l'honneur que vous m'avez fait en me mandatant pour l'allocution officielle.
- 6 septembre 2025, donc samedi dernier : Journée de l'eau à Courtelary avec une très belle exposition didactique et une très intéressante table ronde interactive. Sans être mandaté, je m'y suis rendu car je trouvais normal d'être présent vu les relations que nous avons avec le Syndicat des eaux Courtelary-Cormoret. Nous fournissons en eau aussi. Notre chef du Service de l'équipement M. Patrick Adatte était présent pour répondre aux éventuelles questions."

M. Corentin Jeanneret, maire : "M. le président du Conseil de ville, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil de ville, Chers collègues du Conseil municipal, Mme la chancelière, M. le vice-chancelier, Chers membres du public, Chers représentants de la presse.

Tout d'abord, je tiens à vous adresser à toutes et tous au nom du Conseil municipal mes meilleures salutations.

J'ai une communication au nom du Conseil municipal ce soir, et elle concerne l'audit mené par Compass Management Services et la suite de ce processus.

Le 1^{er} juillet dernier, M. Léchet, directeur de Compas Management Services, a présenté au Conseil municipal les résultats de l'audit organisationnel et financier de la Municipalité de Saint-Imier, et lui a remis un document de travail. Il en a fait de même avec les chefs de service le 3 juillet 2025. Le Conseil municipal et les chefs de service ont siégé ensemble le 19 août 2025 afin de traiter les quelque 200 mesures d'amélioration et d'économie proposées par Compas management Services. L'objectif de la séance était de passer en revue ces mesures, de définir des priorités et d'avancer efficacement dans ce vaste chantier. L'objectif est que l'Exécutif, secondé par les chefs de service, puisse faire part de sa vision stratégique au sujet des mesures proposées et que cette prise de position accompagne le document de travail établi par Compas Management Services.

Cependant, toutes les mesures proposées n'ont pas pu être abordées durant cette séance. Il est nécessaire que le Conseil municipal et les chefs de service continuent leur travail en étroite collaboration. Une autre séance s'est tenue en date du 4 septembre 2025. Après plus de 8 heures de discussions au total, les mesures ont pu être passées en revue, priorisées et il a été possible d'attribuer à chacune et chacun des tâches pour avancer dans la mise en œuvre. Des délais ont été fixés et des points réguliers seront faits pour suivre l'avancement. Un outil informatique, collaboratif et en ligne, permettra un meilleur suivi en temps réel et une gestion automatisée des rappels de tâches.

L'ensemble du Conseil municipal et des chefs de service est conscient qu'une étude approfondie des mesures doit être discutée et préparée en prenant le recul nécessaire. Etant donné l'ampleur de la tâche, le Conseil municipal et les chefs de service ont pris la mesure du temps qui sera encore indispensable et que le calendrier initial doit être adapté.

Par conséquent, l'accès au document de travail établi par Compas est encore limité au Conseil municipal, aux chefs de service ainsi qu'à la Commission de gestion. Il n'y a aucune volonté de cacher quoi que ce soit, bien au contraire. Ce temps est nécessaire pour travailler le document et discuter la priorisation et sa mise en œuvre. Les chefs de service sont associés à la démarche, étant donné que la plupart des mesures nécessiteront une mise en œuvre par l'administration et donc sous la supervision directe des chefs de service. Le Conseil de ville et les commissions seront informés en temps voulu.

Toutefois, conscient que l'accès à ce document est primordial et nécessaire pour comprendre la situation, le mettre en œuvre et y adhérer, le Conseil municipal a traité la question de sa mise à disposition dans sa séance du 10 septembre 2025. Le Conseil municipal souhaite qu'un rapport de l'Exécutif accompagne l'audit et présente la vision du Conseil, les mesures retenues et non retenues ainsi que le calendrier et la priorisation. Ce rapport ainsi que l'audit seront remis avec la documentation du prochain Conseil de ville, et sera distribué également aux membres des commissions municipales. Il n'y a aucune mauvaise volonté de l'Exécutif, simplement un besoin de temps pour faire les choses correctement, notamment en rédigeant le rapport et en informant le personnel, pour éviter toute tension ou toute crainte.

Le Conseil municipal a adopté une Déclaration dans sa séance du 19 août dernier. Je tiens un exemplaire à disposition des membres du Conseil de ville ici pour en prendre connaissance.

Dans cette Déclaration, il est indiqué notamment que "La hausse de la quotité d'impôt fera partie intégrante de l'audit et est inéluctable. Toutefois, afin d'avoir le temps de mettre en œuvre l'audit et de procéder à tous les ajustements, les autorités et l'administration auront besoin de temps et de réflexion. Aller devant le peuple sans avoir procédé à tout ce qui pouvait être attendu de la part de la Municipalité ne nous semble pas une bonne approche. Cela pourrait même conduire à un second refus du peuple qui nous reprocherait de ne pas avoir fait tout ce qui était en notre pouvoir pour trouver des solutions à notre niveau, avant de recourir à une augmentation de la fiscalité. Ce d'autant plus que le premier refus du peuple était net et a clairement signifié qu'il attendait plus des autorités, avant de toucher à la fiscalité.

[...] Le Conseil municipal et les chefs de service recommandent de ne pas augmenter la quotité d'impôt dans le cadre du budget 2026."

Dans ces conditions, le Conseil municipal a suspendu pour l'heure le plan de communication, tout en le conservant pour une utilisation ultérieure. Il a informé de ceci les chefs de fraction, le personnel ainsi que la Commission des finances. L'essentiel, pour l'heure, est de laisser du temps à l'Exécutif et aux chefs de service pour prioriser et commencer la mise en œuvre. La plupart des mesures nécessiteront des modifications de règlements ou d'autres changements, qui seront in fine de votre compétence. Le Conseil de ville sera donc pleinement associé au déploiement de l'audit, n'ayez crainte.

Mesdames et Messieurs, l'enjeu est de taille : assainir les finances communales en mettant fin au déficit structurel et en résorbant, à terme, l'endettement communal. C'est ensemble que nous sortirons de cette situation complexe. Le Conseil municipal et les chefs de service vous remercient toutes et tous de votre engagement au quotidien au sein du Conseil de ville et des commissions, au service des Imériennes et des Imériens.

Je compte sur la participation de chacune et chacun, nous y avons tous intérêt. Ce n'est qu'unis que nous pourrons revenir vers le peuple en demandant une hausse de la quotité l'an prochain. J'aimerais que chacune et chacun se rappelle quel est son rôle et le but commun qui doit nous animer dans notre action : servir les Imériennes et les Imériens, dans leur intérêt. Nous n'avons pas tous les mêmes valeurs, mais nous devons avoir un but commun et clair, en faisant front tous ensemble."

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Installation d'un horodateur sur le parking Nord derrière les Halles de gymnastique. En lien avec une décision de votre Conseil lors du projet de rénovation des Halles de gymnastique en 2016, d'un arrêté de circulation publié en 2020 et d'une Ordonnance de tarification soumise à l'Exécutif début 2025 et publiée via la Feuille officielle, cet horodateur a été posé dernièrement. Cet horodateur rentrera en fonction à partir du 15 septembre 2025. L'application de cette mesure sera effective conformément à l'annonce faite via le communiqué de presse à paraître dans la Feuille officielle. Dans un premier temps, les utilisateurs ne seront pas verbalisés en cas de non-respect de paiement mais sensibilisés sous la forme d'un flyer apposé sur leur pare-brise pour leur rappeler les nouvelles règles. Avant de mettre les prunes."

Mme Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : "Je vous apporte trois communications ce soir.

1. Communication sur les prix de l'électricité 2026 à Saint-Imier

Les prix de l'électricité 2026 ont été publiés fin août comme le demande la loi fédérale. Le Conseil municipal de Saint-Imier a annoncé une diminution globale des prix de l'électricité qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Cette évolution diffère toutefois suivant les différentes composantes des tarifs.

Baisse du prix de l'énergie

Bonne nouvelle pour les ménages et les entreprises, le prix de l'énergie va diminuer. Bien que notre stratégie annoncée pour 2024-2026 prévoyait un prix stable sur 3 ans, les prix 2026 baisseront de 0.9 cts/kWh, soit d'environ 6 %. Les achats optimisés et des conditions de marché plus favorables permettent cette baisse.

Les taxes communales restent stables

Les taxes fixées par la commune demeurent inchangées, garantissant une continuité et une stabilité bienvenues, dans un contexte marqué par de fortes incertitudes.

Légère hausse du tarif réseau

L'augmentation des coûts du réseau amont, est dû en partie au fait des investissements indispensables pour moderniser ce dernier ainsi qu'à l'augmentation de l'autoconsommation de l'énergie photovoltaïque produite à Saint-Imier qui ont rendu nécessaire une hausse modérée du tarif réseau en 2026.

Evolution contrastée des taxes fédérales

Si la taxe Swissgrid passera de 0.55 à 0.27 ct/ kWh, celle finançant la réserve d'électricité augmentera de 0.18 cts/kWh. Notons encore qu'une nouvelle taxe fédérale couvrant les coûts solidaires (+0.05 ct/kWh) sera prélevée en 2026 pour financer les renforcements des réseaux et fournir une aide transitoire à l'industrie suisse de l'acier et de l'aluminium.

Au final les tarifs 2026 auront une évolution favorable aux clients imériens

Dans l'ensemble, ces évolutions représentent pour une famille consommant 4500 kWh par an (catégorie H4 de l'Elcom) notre plus grand secteur une diminution moyenne globale de 1.3 % qui correspond à environ CHF 20.- par an.

2. Etude hydrogéologique pour la protection des sources de la Raisetette et du Torent (Cormoret)

Des compléments d'étude ont été lancés il y a plusieurs années afin de délimiter plus précisément les zones de protection de ces 2 sources exploitées par la commune de Saint-Imier ainsi que par le SEF (le Syndicat pour l'alimentation des Franches-Montagnes) en eau potable.

Ses études sont bien sur patronnées par les cantons de Berne et de Neuchâtel, ces investigations prévoient plusieurs injections de colorant dans la région des Convers (réalisées en 2024) et des Pontins (2025).

Le 9 septembre, 2 colorants ont été injectés dans le secteur des Pontins. L'un des traceurs de couleur rouge est apparu dans la source de la Fiole dans le quartier du Pont ce matin.

Le second, de couleur verte, n'est pas encore apparu.

Plusieurs sources de la région vont être suivies durant plusieurs semaines afin de mieux comprendre les circulations souterraines des eaux.

Rappelons encore que ces colorants sont agréés par l'Office fédéral de l'environnement et qu'ils ne présentent aucun danger tant pour l'environnement que pour les êtres humains.

3. Travaux Châtillon

Vous dire également que les travaux Châtillon-Vallon sont terminés, la route est réouverte. Et vous dire dans la foulée que le canton commencera quant à lui ses travaux sous le pont lundi. Alors profitez du week-end."

4. Crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'augmentation, dès 2026, de la subvention annuelle à Erguël Sports SA de 35%, soit passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant (augmentation de CHF 18.20/habitant) : préavis au corps électoral

Rapport du Conseil municipal :

La société Erguël Sports SA est détenue par les dix communes du Vallon de Saint-Imier et a pour but de fournir des infrastructures sportives à la population du Vallon de Saint-Imier, en particulier en faveur des communes et des associations sportives.

Elle exploite la Clientis Arena située à Saint-Imier. Cette société est subventionnée par les dix communes fondatrices. Depuis la création de la société et la rénovation de la patinoire, la subvention reste inchangée. Pour Saint-Imier, elle se monte à CHF 52.00 par habitant.

Or, le montant des subventions communales ne permet plus de couvrir l'ensemble des charges induites par l'exploitation de la patinoire. Le conseil d'administration d'Erguël Sports SA, présidé par M. Olivier Zimmermann, conseiller municipal, a donc donné mandat d'établir différents scénarios en lien avec une augmentation.

Différents points expliquent en quoi une augmentation est nécessaire pour pérenniser cette infrastructure incontournable du Vallon.

Premièrement, les charges de personnel ont augmenté. Sur la base d'une étude menée par le Service des bâtiments et des infrastructures sportives pour Erguël Sports SA, un manque de 0.5 EPT a été décelé. Pour y remédier, la Municipalité de Saint-Imier a engagé un nouveau collaborateur à 50 % qui a commencé au 01.03.2024 ses activités. Pour rappel, la Municipalité de Saint-Imier est l'employeur du personnel de la patinoire et refacture la part concernant la patinoire à la société. Le personnel travaille le reste du temps à la piscine. Dans le cadre de cette étude, il est ressorti que la clef de répartition entre la Municipalité et Erguël Sports SA ne reflétait pas la réalité. Actuellement, les charges sont réparties par moitié entre les deux entités. Or, il ressort clairement que les collaborateurs consacrent 60 % de leur temps de travail à la patinoire et 40 % à la piscine. Une augmentation de la subvention permettrait de corriger la clef de répartition et de refléter fidèlement la réalité, dans l'intérêt notamment de la Municipalité.

Deuxièmement, les coûts de l'énergie ont explosé ces dernières années. Les raisons ont déjà été largement commentées et cette situation n'est pas propre à la Municipalité mais tient notamment compte de la géopolitique mondiale. Les différents graphiques dans le rapport accompagnant le présent Message présentent la situation dès 2017, soit avant les travaux de rénovation de la patinoire. Grâce aux travaux, des économies d'énergie ont été réalisées. Mais l'augmentation des tarifs a conduit à une hausse conséquente des charges pour Erguël Sports SA. Cette situation rend une augmentation de la subvention municipale inéluctable.

Enfin, troisièmement, le conseil d'administration d'Erguël Sports SA propose la création et la dotation d'un fonds de rénovation. Cette infrastructure ne dispose pas actuellement d'un tel fonds. Certes, la dernière rénovation date de 2018, mais il convient de rappeler que la machinerie ainsi que le système de refroidissement présent dans la dalle n'avaient pas été changés lors de la rénovation et qu'ils avaient fait l'objet d'une révision. Dans une optique de bonne gestion et pour se conformer aux normes (SIA, AIB, etc.), la création d'un fonds de rénovation est incontournable. Le Conseil municipal tient à saluer cette proposition et cette anticipation, démontrant clairement une volonté de pérenniser cette infrastructure et de la gérer selon les règles de l'art. A nouveau, la création d'un tel fonds rend l'augmentation de la subvention incontournable.

Parmi les différentes projections chiffrées, le conseil d'administration d'Erguël Sports SA a retenu une augmentation de 35 % de la subvention; ainsi chaque commune voit sa participation augmenter dans la même proportion. Ce montant est le plus réaliste et le plus juste, compte tenu de ce qui précède. La volonté n'est pas de devoir revenir ponctuellement devant le Corps électoral pour augmenter la subvention. La présente augmentation est réaliste et tient compte des défis à relever par la patinoire. Elle permet de pérenniser cette infrastructure sportive d'importance régionale.

A titre d'information, les neuf autres communes actionnaires d'Erguël Sports SA ont d'ores et déjà accepté cette augmentation de 35 % de la subvention communale. Il reste à la commune-siège de se prononcer. Etant donné que le montant total sur 10 ans (car il s'agit d'une dépense périodique), soit celui de la subvention de base de CHF 52.00 par habitant et l'augmentation de 35 % de CHF 18.20, dépasse la somme de CHF 1'000'000.00, le Corps électoral imérien est seul compétent pour valider cette dépense.

L'Exécutif est convaincu du bien-fondé de cette augmentation, et ce malgré le contexte financier actuel. De gros investissements ont été consentis en 2018 et ont été largement plébiscités à l'époque, démontrant l'attachement à cette infrastructure. Ne pas augmenter la subvention reviendrait à fragiliser cette infrastructure et la société qui l'exploite. C'est pourquoi il est important de soutenir cette augmentation. Le Conseil municipal estime que la votation doit être organisée dans les meilleurs délais afin d'aller de l'avant. Si votre Autorité devait choisir d'augmenter la quotité d'impôt, l'Exécutif estime qu'il n'est pas judicieux d'aller devant le peuple avec le budget et le crédit d'engagement dont il est question ici en même temps.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions des bâtiments et infrastructures sportives et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville de préavis favorablement le crédit d'engagement pour l'augmentation, dès 2026, de la subvention annuelle à Erguël Sports SA de 35%, soit un passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant, à l'intention du Corps électoral.

Ouverture de la discussion :

M. Marcel Gilomen, PLR : "La fraction PLR soutient à l'unanimité le crédit d'engagement destiné à l'augmentation de la subvention annuelle en faveur d'Erguël Sports SA. Nous espérons que les électeurs nous accompagneront dans cette démarche, qui vise à pérenniser une infrastructure sportive récemment rénovée, au bénéfice de toute la population. La création d'un fonds de rénovation nous réjouit tout particulièrement. Il permettra de faire face aux imprévus futurs, et nous espérons qu'à l'avenir, une telle approche pourra également être appliquée à nos propres bâtiments communaux."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Saint-Imier est l'une des 10 communes fondatrices de la Société Erguël Sports SA et a la charge de l'exploitation de la patinoire Clientis Arena, elle participe financièrement et refait ses travaux à la SA. Cette société a pour but d'exploiter ce site sportif durablement avec une répartition équitable des coûts entre les communes bénéficiaires."

Depuis la création de la société et la rénovation du site, datant de 2016, le montant de la subvention de la part de Saint-Imier s'élève à CHF 52.-/habitant. Or depuis quelques années, comme nous le vivons toutes et tous, les charges induites par l'exploitation n'ont cessé d'augmenter, en particulier celles liées à l'électricité, au gaz et à l'eau et au personnel nécessaire à son bon fonctionnement. Le montant de la subvention ne suffit plus à couvrir ces dépenses et différents scénarii établis par le Conseil d'administration de la société ont été étudiés. Il s'avère d'une part, que les clés de répartition entre les communes doivent être recalculées. D'autre part, que la répartition des heures des employés, fournies par la commune puis refacturées à la société, a été revue entre la patinoire et la piscine. Il en ressort, qu'à la suite de ces nouveaux calculs et ces augmentations des charges, la subvention communale doit s'élever à CHF 70.20/habitant pour garantir l'exploitation du site. La commune de Saint-Imier est la dernière à devoir voter l'augmentation de son subventionnement, toutes les autres communes ont accepté l'augmentation. Des mesures d'économie d'énergie, telles que la pose de panneaux solaires, ont été entreprises pour limiter les coûts d'exploitation. Cette infrastructure constitue un élément essentiel de l'attractivité de la commune, notamment pour la population et la jeunesse. La fraction socialiste encourage la création du fonds de rénovation, ce fonds devrait également se créer pour tous les bâtiments du patrimoine financier et administratif permettant ainsi de palier aux dépenses pour l'entretien et la rénovation. Il sera encore nécessaire d'investir à terme dans la rénovation de la dalle et de la machinerie, nécessaire pour maintenir le fonctionnement du site. La situation financière de la commune est préoccupante et nécessite des choix rigoureux : si des équipements doivent être maintenus, des recettes fiscales accrues seront nécessaires, en particulier via une augmentation de la quotité d'impôt à court terme. Le Conseil de ville se doit de rester responsable face aux nombreuses dépenses et pour la fraction socialiste cela passera inmanquablement par une augmentation de la quotité d'impôt au plus vite, sans quoi le gouffre financier croîtra exponentiellement. La population doit être informée des enjeux financiers liés au maintien des services publics tels que la patinoire, les piscines ou les terrains de sport, il est indispensable d'avoir des rentrées financières plus importantes. La suppression des créneaux du samedi matin pour le public, au profit des clubs, est regrettable, car elle prive de nombreuses familles (notamment les bénéficiaires du Pass-sport) d'un accès abordable à une activité hivernale régionale alors même que les alternatives en plein air se raréfient, d'ailleurs fortement dépendante de la situation d'enneigement toujours plus compromise avec le changement climatique. La fraction socialiste appelle les clubs sportifs à optimiser leur utilisation de la glace, en favorisant les entraînements à Saint-Imier, lorsque la glace est disponible afin de garantir une exploitation efficiente et rentable de l'infrastructure, au lieu d'envisager des déplacements dans d'autres stades de glace par exemple. La commune de Saint-Imier, en tant que future première commune du Jura bernois, joue un rôle moteur dans le maintien et le développement de cette installation régionale et se doit de ne pas mettre en péril l'utilisation de la Clientis Arena. C'est donc avisée et prudente que la fraction socialiste prévoie favorablement le crédit d'engagement pour l'augmentation de la subvention annuelle, dès 2026, à Erguël Sports de 35 %, soit un passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Notre fraction ne fera pas de déclaration spécifique vu que nous l'avons déjà faite en début de séance, au moment de la demande de modification de l'ordre du jour. Toutefois, nous nous permettons de poser une question avant le vote. Est-ce que nous pourrions avoir une réponse ou information quant à la réouverture du bassin de natation ?"

M. Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : "Quel est le lien avec Erguël Sports SA ?"

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Nous souhaitons traiter les dossiers sportifs et services à la population de la même manière. Il s'agirait de savoir s'il y a déjà une réponse quant à la réouverture du bassin de natation. S'il n'y a pas encore de réponse nous prenons acte."

Michel Ruchonnet, président : "Je ne comprenais pas bien la question non plus, car ici nous parlons d'Erguël Sports SA. Par contre, vous pouvez déposer une interpellation concernant le bassin de natation."

Jessica Froidevaux, ARC : "Cela nous permettait d'avoir l'information avant le vote. Vu qu'il n'est pas possible d'avoir l'information pour le bassin de natation, serait-il possible d'avoir un état d'endettement. Nous avons déposé une interpellation il y a deux semaines, et je sais que la réponse sera donnée ce soir, mais plus tard."

M. Corentin Jeanneret, maire : "J'ai les réponses ici, alors je ne vais pas faire de la rétention d'informations :

L'endettement de la commune au 31 décembre 2024 est de CHF 32'065'000.00.

Selon les prévisions actuelles l'endettement de la commune au 31 décembre 2025 sera de CHF 34'130'000.00."

Mme Jessica Froidevaux, ARC : "Merci M. le maire pour ces réponses. Je demande une suspension de séance."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je suspends la séance."

...Suspension de séance, il est 20 h 22...

...Reprise de séance, il est 20 h 30...

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, nous reprenons. J'ai le sentiment que nous pouvons directement passer au vote après cette suspension de séance."

Au vote, le crédit d'engagement (dépense périodique) pour l'augmentation, dès 2026, de la subvention annuelle à Erguël Sports SA de 35%, soit passage de CHF 52.00/habitant à CHF 70.20/habitant (augmentation de CHF 18.20/habitant), avec préavis favorable au Corps électoral, est accepté par 15 voix pour, 0 voix contre. Il y a 8 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, président : "Le Bureau du Conseil de ville va s'atteler à la rédaction du Message à l'attention du Corps électoral."

5. Crédit d'engagement de CHF 360'000.00, figurant au plan financier, destiné à la mensuration officielle du territoire rural de la Municipalité - Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

La garantie de propriété est garantie par la Constitution fédérale. Elle est mise en œuvre au travers des registres fonciers, qui répertorient l'ensemble des propriétaires mais aussi des limites de chaque parcelle. Les informations contenues dans ce registre permettent aussi aux collectivités publiques d'exercer leurs tâches : impôts, aménagement du territoire, procédures d'octroi de permis de construire, etc.

Conformément à la législation fédérale et étant donné les considérations ci-dessus, l'ensemble du territoire national doit être cadastré. Les communes sont les garantes de cette obligation. La Municipalité a été contactée par le Canton de Berne par courrier daté du 24.03.2023

(en annexe) et nous enjoignant de procéder à la mensuration pour le secteur concerné, soit le territoire rural.

De nouveaux standards en matière de modèle de représentation du territoire rendent obligatoires la mise à jour de l'abornement et la digitalisation des parcelles. L'ensemble des zones urbanisées de notre localité, à savoir Saint-Imier, Mont-Soleil et les Savagnières dessous répond déjà à ces critères. Il reste donc à mettre à jour la mensuration officielle du territoire rural de la Municipalité.

Afin de se conformer à la législation, un montant de CHF 400'000.00 figure au plan financier. Ce montant a pu être affiné après discussion avec le géomètre pour la commune de Saint-Imier (sigeom). Dès lors, l'enveloppe nécessaire pour l'ensemble des travaux se monte à CHF 355'518.00 et sert de base à la demande de crédit. Toutefois, le canton avancera l'ensemble de ces frais et la commune remboursera par des tranches annuelles sur une durée allant de 4 à 8 ans.

Les démarches entreprises par le Service Urbanisme et mobilité montrent que la part à charge de la commune sera moins importante. En effet, selon l'office cantonal compétent et le géomètre, le montant à charge de la Municipalité sera de l'ordre de CHF 70'000.00. L'Exécutif a renoncé à mettre à charge des propriétaires un montant de l'ordre de CHF 43'000.00, ce que la législation nous autoriserait à facturer. Cette décision est justifiée en vertu du principe d'égalité de traitement (en effet, la Municipalité n'a jamais mis à charge des propriétaires ces frais par le passé) de traitement et étant donné le travail administratif supplémentaire que cela occasionnerait.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions urbanisme et mobilité et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le crédit d'engagement de CHF 360'000.00 figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Ludovic Barras, PLR : "La fraction PLR et environs accepte à l'unanimité le point 5 tel que présenté. Nous souhaitons simplement relever que, pour la commune, la participation financière se limite à CHF 70'000.-, ce qui reste une charge mesurée dans le cadre de ce projet. Nous tenons également à remercier l'Exécutif d'avoir renoncé à imputer les CHF 43'000.- aux propriétaires concernés. Cette décision favorise un climat de confiance et de collaboration entre la commune et ses habitants."

M. Claude Voisin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance du rapport concernant la mensuration du territoire rural de la Municipalité. De nouveaux standards en matière de modèle de représentation du territoire rendent obligatoires la mise à jour de l'abornement et la numérisation des parcelles. L'ensemble des zones urbanisées de notre localité, à savoir Saint-Imier, Mont-Soleil et les Savagnières dessous répond déjà à ces critères. Il reste donc à mettre à jour la mensuration officielle du territoire rural de la Municipalité. En conclusion la fraction ARC accepte le crédit d'engagement de CHF 360'000.- figurant au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt."

M. Sylvain Ndonfack, PS : "Revoir les mensurations rurales de la Municipalité de Saint-Imier est une démarche importante, ce que la fraction socialiste reconnaît pleinement. Toutefois, il ne nous paraît ni urgent ni opportun de procéder à cette révision tant que la commune n'en a pas les moyens, et cela même si une part importante de la somme est prise en charge par le canton." La fraction socialiste laisse le libre choix de vote."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 360'000.00, figurant au plan financier, destiné à la

mensuration officielle du territoire rural de la Municipalité, est accepté par 21 voix pour, 0 voix contre. Il y a 2 abstentions.

M. Michel Ruchonnet, président : "Le crédit est donc accordé."

M. Michel Ruchonnet, président : "J'ai entendu plusieurs avis sur le mode de financement. Je pense qu'il faut voter sur ce point aussi ?"

M. Corentin Jeanneret, maire : "Effectivement le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier prévoit que seul le Conseil de ville peut décider de recourir à l'emprunt. Au vu de l'état actuel des finances communales, les commissions concernées et le Conseil municipal recommandent de recourir à l'emprunt si nécessaire."

M. Michel Ruchonnet, président : "Je vais faire voter ceci. Les conseillères et les conseillers de ville qui sont d'accord de recourir à l'emprunt si nécessaire sont priés de le manifester par un lever de main."

Au vote, le recours à l'emprunt si nécessaire est accepté par 22 voix pour, 0 contre. Il y a 1 abstention.

6. Crédit d'engagement de CHF 440'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour la récupération des eaux de pluie et la réfection du revêtement sur la partie sud de la Place des abattoirs - Décider du mode de financement : décision

Rapport du Conseil municipal :

Le secteur des anciens abattoirs est en pleine mue et servira de véritable carte de visite pour les personnes arrivant en train. De nombreux projets sont en cours dans ce quartier et permettront d'en améliorer l'attractivité et l'aspect. On peut penser notamment à la vente et au projet de rénovation et d'agrandissement du hangar des Sapeurs-pompiers, à la construction du dépôt des Services techniques, à la réaffectation future des anciens abattoirs ou encore à la construction du centre Migros dont les travaux avancent.

En prévision de la mue de ce quartier, il convient de réaliser des travaux sur la place des abattoirs. En effet, les eaux de pluie ne sont pas récupérées. Si cela ne posait pas de problème jusqu'à présent étant donné l'affectation de la place et des alentours, cela en posera à l'avenir. Si les eaux de pluie ne sont pas récupérées et étant donné la pente de place, elles iront directement inonder la nouvelle construction Migros. Les travaux prévus sont détaillés en annexe et explicités sur un plan, joint également.

A ce stade, il n'est pas prévu de modifier l'affectation de la place des abattoirs, hormis les travaux liés au captage des eaux. Cela ne semble pas pertinent, notamment afin d'assurer un accès aux véhicules d'intervention et aux véhicules des personnes appelées en intervention. Malgré ces contraintes et afin de tenir compte de la durabilité et de la motion socialiste acceptée par votre Autorité, il est prévu de planter quelques arbres dans le cadre des travaux.

Afin de déterminer le montant du crédit, un devis a été requis auprès de l'entreprise ATB SA. Ce devis vous est également joint en annexe et s'élève à CHF 430'000.00. Il a été augmenté de CHF 10'000.00 afin de pouvoir prévoir la plantation des arbres, comme indiqué ci-dessus. Cet élément, qui ne change pas fondamentalement le projet, n'a pas fait l'objet d'un préavis de la commission des finances étant donné qu'il est intervenu ultérieurement à la séance, mais la commission a été dûment informée.

Compte tenu de ce qui précède, et sur préavis unanimes des commissions urbanisme et mobilité et des finances, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le crédit d'engagement de CHF 440'000.00 figurant partiellement au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt.

Ouverture de la discussion :

M. Michel Ruchonnet, président : "Ici aussi, si vous pouvez directement ajouter le mode de financement dans votre intervention, merci."

Mme Martine Bourquin, ARC : "La fraction ARC a pris connaissance de ce point avec intérêt. Compte tenu du projet de rénovation et d'agrandissement du hangar des pompiers, de la construction de la nouvelle Migros et de la réaffectation annoncée des anciens abattoirs, il semble normal et souhaitable que des travaux de réfection du revêtement et de récupération de l'eau de pluie soient entrepris pour éviter de futures inondations dans le centre commercial. Avec la plantation de quelques arbres, ce projet joint l'utile à l'agréable. C'est pourquoi la fraction ARC accepte le crédit d'engagement de CHF 440'000.- figurant partiellement au plan financier, en recourant à l'emprunt si nécessaire."

Mme Isabelle Gambetta, PS : "Le développement du quartier de Marne la Coudre avec l'actuelle construction du centre commercial Migros requiert certains travaux pour récupérer les eaux de pluie issues du ruissellement de la Place des abattoirs. Sans ces aménagements, il y a un risque d'inonder ce nouveau bâtiment. La construction de deux acodraïns ainsi que la réfection du revêtement sont prévus. Devant cette nouvelle utilisation commerciale, cette dépense est inéluctable pour garantir le bon fonctionnement du centre et le maintien de la fonctionnalité de la Place. La fraction socialiste souligne la volonté du Département urbanisme et mobilité de veiller à la végétalisation de cette place (l'implantation d'arbres). Afin de ne pas avoir d'îlots de chaleur et un bon drainage, peut-être que le dallage végétalisé est également envisageable, rendant ainsi cette place aussi agréable dans le futur, mais ne limitant pas son usage (accès pour les sapeurs-pompiers et places de parking). A nouveau, le Conseil de ville se retrouve avec le 3^{ème} objet présenté ce soir à devoir investir alors que la situation financière de la commune n'est pas du tout favorable et que le déficit continue de se creuser. Une fois de plus, nous dépensons plus que nous avons à disposition dans notre bourse. Consciente de notre responsabilité dans la gestion des finances de notre commune, la fraction a longuement discuté des priorités des investissements et du besoin d'informer à nouveau la population. Le plan de communication que nous avons voté en juin laissait ouvert la possibilité de demander une augmentation de la quotité d'impôt cette année encore et cela ne devrait plus attendre si l'on veut continuer de développer notre Cité et maintenir son attractivité. La fraction socialiste suit les préavis unanimes des commissions de l'urbanisme et mobilité et des finances en acceptant le crédit d'engagement de CHF 440'000.- figurant partiellement au plan financier, en recourant si nécessaire à l'emprunt."

M. Sébastien Ehl, PLR : "Nous tenons tout d'abord à remercier la Municipalité pour l'attention portée à la question de la temporalité des travaux. Actuellement, nous nous réjouissons de l'avancement du chantier de la Migros, qui témoigne du dynamisme insufflé dans cette partie du village. Nous adressons également nos remerciements au Service concerné pour ses bons soins et son engagement dans le suivi de ce projet. S'agissant du budget, nous voterons favorablement. Nous tenons toutefois à rappeler que le budget constitue avant tout un cadre financier, et qu'il reste indispensable d'assurer une gestion rigoureuse et responsable des finances communales."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 440'000.00, partiellement prévu au plan financier, pour la récupération des eaux de pluie et la réfection du revêtement sur la partie sud de la Place des abattoirs, financé en recourant à l'emprunt si nécessaire, est accepté à l'unanimité.

7. Traitement du postulat "Cours de base sur les finances communales" du 19.06.2025 (PLR) : décision

Rapport du Conseil municipal :

En date du 19.06.2025, le PLR a déposé un postulat intitulé "Cours de base sur les finances communales". Ce postulat ayant été déposé plus de 16 jours avant la séance du Conseil de ville et conformément au Règlement dudit Conseil, le Conseil municipal doit y répondre lors de la séance du législatif de ce soir.

Le Conseil municipal a pris connaissance du postulat et partage l'avis des postulants : la tâche d'élus communal, fonction de milice, n'est pas toujours aisée et les réglementations sont diverses et nombreuses. Dans ce contexte, il faut se familiariser avec beaucoup de notions, de processus et de fonctionnement afin de maîtriser les dossiers et de pouvoir exprimer un avis éclairé.

Les cours pour les élus communaux mis sur pied par la Préfecture entendent répondre à ce besoin. Ils s'adressent à tous les élus de la région et traitent des nombreuses thématiques auxquelles tout élu fait face dans le cadre de son ou de ses mandats. L'organisation d'un cours en journée peut certainement expliquer le taux de participation, l'activité politique locale étant avant tout de la milice.

Afin de pouvoir traiter le postulat, le Conseil municipal a pris contact avec l'OACOT, qui s'occupe du module "Finances communales". Renseignements pris, il s'avère qu'il est possible de mettre sur pied un cours basé sur ce module et spécifiquement destiné aux élus communaux imériens. Le cours ne serait pas facturé étant donné qu'il s'agit d'une mission de base de l'OACOT. Étant donné le calendrier et notamment en prévision du budget, la date du 02.10.2025 a été bloquée provisoirement avec Mme Sandrine Sylvant, inspectrice des finances, qui dispensera ce cours. Il est prévu un cours unique d'une durée de 90 minutes. La Salle de spectacles a d'ores et déjà été préréservée.

En cas d'acceptation, le Conseil municipal propose d'ouvrir ce cours aux membres du Conseil de ville, de la Commission des finances ainsi que des chefs de service. Des questions pourraient être posées au préalable afin de définir les contours de l'intervention de Mme Sandrine Sylvant.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil municipal recommande au Conseil de ville d'accepter le postulat et de réserver la date du 02.10.2025 à 19h00.

Ouverture de la discussion :

M. Laurent Egloff, ARC : "La fraction ARC approuve le postulat "Cours de base sur les finances communales" et espère que les cours dispensés par l'Oacot seront assidument suivis, étant donné la complexité des enjeux et les difficultés que nous traversons, l'érudition économique ne peut que nous faire avancer."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste soutient le postulat proposant aux élu.es de la commune de suivre un cours de perfectionnement à ce sujet sous la forme d'un module de 90 minutes. Il s'agit d'une mission de base offerte par l'Oacot, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire. Ce cours ne serait donc pas facturé. C'est volontiers si le support de cours pouvait être mis à disposition pour les personnes n'ayant pas l'opportunité d'être présentes le jeudi soir 2 octobre 2025. La fraction socialiste propose d'inviter aussi les membres des commissions ne faisant pas partie du Conseil de ville. Elle remercie d'ores et

déjà Mme Sandrine Sylvant, inspectrice des finances, qui le dispensera ainsi que l'administration communale qui a fait les démarches pour l'organiser."

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "C'est avec une grande satisfaction que nous avons pris note de la réponse du Conseil municipal concernant notre postulat "Cours de base sur les finances communales", déposé le 19 juin 2025. Nous remercions l'Exécutif pour sa réactivité et la rapidité avec laquelle ce cours a pu être organisé. En cas d'acceptation, nous ne pouvons qu'encourager l'ensemble des membres du Conseil de ville à participer à ce cours. Cela renforcera notre compréhension des enjeux financiers, et nous permettra d'examiner avec davantage de clarté et de discernement les discussions relatives aux comptes et au budget que nous sommes appelés à voter. Notre fraction accepte de manière unanime et avec enthousiasme le postulat."

Au vote, le postulat "Cours de base sur les finances communales" du 19.06.2025 (PLR), est accepté à l'unanimité.

M. Michel Ruchonnet, président : "Vous avez tous reçu le courriel de M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, qui indiquait qu'en cas d'acceptation du postulat, il nous invitait à réserver la soirée du jeudi 2 octobre 2025, dès 19 h 00, afin de participer au cours de base sur les finances communales. J'en ai parlé avec le maire ce matin, c'est un cours très important et je vous encourage à y participer."

M. Michel Ruchonnet, président : "D'une manière pratique, où devons-nous nous inscrire M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier ?"

...M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, se concerte visuellement
avec M. Corentin Jeanneret, maire...

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je ne suis pas M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier, mais je vais répondre à la question. Nous allons organiser les modalités avec le Service des finances. Nous allons inviter également toutes les commissions municipales, car le sujet est complexe et mérite d'être bien compris. Vous recevrez les modalités d'inscription prochainement. Mme Sandrine Sylvant, inspectrice des finances, m'a d'ores et déjà informé que sa responsable, sa supérieure, serait également présente pour montrer le soutien du canton à Saint-Imier."

M. Michel Ruchonnet, président : "Parfait, la date est bloquée dans nos agendas respectifs"

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission de gestion, en remplacement de M. James Souchon, démissionnaire, avec effet au 1^{er} octobre 2025

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR, propose M. Marc Houriet, PLR.

M. Marc Houriet, PLR, est nommé à l'unanimité, moins l'intéressé.

9. Nomination d'un scrutateur au sein du bureau du Conseil de ville, en remplacement de M. Laurent Egloff, démissionnaire

M. Michel Ruchonnet, président : "Mme Paula Tanner ayant quitté sa fonction de conseillère de ville et cheffe de la fraction ARC, c'est M. Laurent Egloff, ARC, qui a repris cette fonction.

Rien dans nos règlements ne stipule qu'un chef de fraction ne peut pas faire partie du Bureau du Conseil de ville. Toutefois, M. Laurent Egloff, ARC, a signalé vouloir quitter sa fonction de scrutateur, afin de se consacrer sur sa tâche de chef de fraction ARC."

M. Laurent Egloff, ARC, propose Mme Eda Gauchat, ARC.

Mme Eda Gauchat, ARC, est nommée à l'unanimité, moins l'intéressée.

M. Michel Ruchonnet, président : "D'ores et déjà Eda, bienvenue au sein du Bureau du Conseil de ville."

10. Motions, postulats et interpellations

10.1. Motions

10.2. Postulats

10.3. Interpellations

11.1. Motions

Néant.

11.2. Postulats

Néant.

11.3. Interpellations

M. Michel Ruchonnet, président : "Une interpellation a été déposée au Conseil municipal avant notre séance de ce soir. Elle doit par conséquent recevoir réponse. Je donne la parole à la fraction ARC."

M. Loan Tultak, ARC : "Oui effectivement, nous avons déposé une interpellation au Conseil municipal en date du 2 septembre 2025, afin qu'elle reçoive réponse ce soir. Je vous en donne lecture :

Interpellation intitulée : Accès au rapport d'audit de l'administration communale, désarroi pour l'avenir financier de la commune.

La Municipalité a mandaté le bureau Compas Management pour réaliser un audit de l'administration imérienne en 2025. Selon les procès-verbaux des Conseils de ville 2025, les résultats de cet audit ont été annoncés pour l'été 2025 et devaient servir à des mesures organisationnelles ainsi qu'à la préparation du budget 2026.

A ce jour, le rapport d'audit n'a pas été rendu public ni communiqué au Conseil de ville.

L'élaboration du budget a d'ailleurs débuté le 1^{er} septembre 2025 à la Commission des finances.

Dans un esprit de transparence, la fraction ARC dépose cette interpellation au Conseil de ville du 11 septembre 2025. Elle demande que le rapport d'audit soit mis à disposition du

Conseil de ville et autant que possible, publié à l'intention de la population, non seulement par transparence envers les personnes engagées dans la vie politique communale, le personnel et les contribuables, mais conformément aux engagements pris devant le Conseil de ville et aux obligations légales de la Loi cantonale sur l'information.

La transparence est une condition essentielle pour renforcer la confiance entre les citoyennes et citoyens et leur autorité.

La fraction est surprise qu'aucun point ne soit à l'ordre du jour du prochain Conseil de ville concernant l'audit alors que des dépenses importantes sont demandées.

Afin de faciliter les débats en bonne intelligence du Conseil de ville, nous déposons la présente interpellation avant la séance du Conseil municipal précédant le Conseil de ville, afin que le Conseil municipal apporte des réponses aux questions suivantes à la séance du 11 septembre 2025 :

- L'audit a été financé par des fonds publics. Ces conclusions concernent le fonctionnement de l'administration, les ressources communales et la planification budgétaire. Il est donc légitime que la population et ses représentants élus puissent en prendre connaissance. Quelle est la position du Conseil municipal à ce propos ?
- Quand est-ce que le rapport d'audit a été communiqué au Conseil municipal ?
- Quand le rapport a-t-il été remis à la Commission des finances, afin qu'elle soit en mesure d'élaborer un projet de budget 2026 en toute connaissance de cause, dès ses premières séances de début septembre 2025 consacrés au thème difficile du budget 2026 ?
- Quand le rapport va-t-il être remis aux commissions permanentes pour qu'elles soient en mesure de l'évaluer et de prendre en compte les éléments pertinents dans le cadre de leur action ?

D'autre part, que ce soit au Conseil de ville ou à la Commission des finances, la fraction ARC a depuis longtemps estimé que le refus systématique de toute hausse de quotité au profit d'une explosion de l'endettement était une politique dangereuse pour l'avenir. ARC a toujours défendu la clarté et la transparence en matière financière. Aussi afin que la population puisse avoir une idée claire de la situation, nous vous prions de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les actes accomplis dans le cadre du plan de communication adopté le 19 juin 2025 par le Conseil de ville en vue de l'information de la population sur la situation financière de la commune et de l'augmentation de la quotité ?

S'agissant de l'évolution de la situation financière :

- Quel était l'endettement de la commune au 1^{er} janvier 2021 ?
- Quel était l'endettement de la commune au 31 décembre 2024 ?
- Quel sera selon les prévisions actuelles l'endettement de la commune le 31 décembre 2025 ?
- Quel sera l'endettement de la commune au terme de la législature au 31 décembre 2026 selon la planification actuelle du Conseil municipal ?

S'il n'y a pas d'augmentation d'impôt, est-ce que le Conseil municipal peut garantir à la population et aux employés de la commune qu'il sera toujours possible d'emprunter de l'argent dans les organes de crédits établis à Saint-Imier ou faudra-t-il recourir à d'autres prêteurs pour couvrir l'endettement ?"

M. Michel Ruchonnet, président : "Merci. M. le maire je vous donne la parole pour la réponse."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Pour faire suite à l'interpellation déposée en prévision de cette séance par le groupe ARC, intitulée : Accès au rapport d'audit de l'administration communale, désarroi pour l'avenir financier de la commune, je vous apporte les réponses suivantes au nom du Conseil municipal :

Tout d'abord, concernant la séance de ce soir, le Conseil municipal a décidé que les informations nécessaires liées à l'audit et à sa mise en œuvre seraient transmises dans le point "Communications du Conseil municipal". Dans la mesure où il s'agit d'un point d'information et qu'aucune décision n'est demandée pour l'heure, un point ne se justifiait pas.

Je reprends à présent les questions :

- L'audit a été financé par des fonds publics. Ces conclusions concernent le fonctionnement de l'administration, les ressources communales et la planification budgétaire. Il est donc légitime que la population et ses représentants élus puissent en prendre connaissance. Quelle est la position du Conseil municipal à ce propos ?

Le Conseil municipal est, comme indiqué en début de séance, en train de discuter du document de travail qui lui a été remis par Compas. J'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un document de travail. Les informations nécessaires seront transmises en temps voulu. Il y a lieu de préciser que la Commission de gestion a accès à ce document.

- Quand est-ce que le rapport d'audit a été communiqué au Conseil municipal ?

Comme déjà indiqué, le document de travail a été présenté au Conseil municipal le 1^{er} juillet 2025. Les chefs de service en ont pris connaissance le 3 juillet 2025.

- Quand le rapport a-t-il été remis à la Commission des finances, afin qu'elle soit en mesure d'élaborer un projet de budget 2026 en toute connaissance de cause, dès ses premières séances de début septembre 2025 consacrés au thème difficile du budget 2026 ?

Comme déjà indiqué précédemment, pour l'heure le document de travail n'a été remis qu'au Conseil municipal, aux chefs de service et est à disposition de la Commission de gestion. L'Exécutif souhaite que sa position soit connue et accompagne les mesures proposées, en sa qualité d'organe stratégique de conduite au quotidien de la commune.

- Quand le rapport va-t-il être remis aux commissions permanentes pour qu'elles soient en mesure de l'évaluer et de prendre en compte les éléments pertinents dans le cadre de leur action ?

Comme indiqué en début de séance, le document, c'est-à-dire le document remis par Compas, et le rapport établi par le Conseil municipal et les chefs de service, seront remis avec documentation du Conseil de ville du 23 octobre 2025. Dans la foulée, le personnel communal sera informé des mesures, pour éviter toute crainte, ou toute gêne, de leur part

Et dans la foulée également, les documents seront remis à l'ensemble commissions permanentes.

- Quels sont les actes accomplis dans le cadre du plan de communication adopté le 19 juin 2025 par le Conseil de ville en vue de l'information de la population sur la situation financière de la commune et de l'augmentation de la quotité ?

Pour rappel, le plan de communication prévoyait les actes suivants lors des mois de juillet et d'août 2025 :

- Juillet 2025 (début) :
 - Transmission des résultats de l'audit à l'Exécutif (séance) : ceci a été fait le 1^{er} juillet 2025.
 - Transmission des résultats de l'audit aux chefs de service (séance) : ceci a été fait le 3 juillet 2025.
 - Infolettre à la Commission du personnel : ceci a été fait en date du 9 juillet 2025.
 - Infolettre au personnel communal : ceci a été fait en date du 11 juillet 2025.
 - Infolettre aux chefs de fraction : ceci a été fait en date du 11 juillet 2025.
 - Infolettre à la Commission de gestion : ceci a été fait en date du 11 juillet 2025.
- Août 2025 :

Définition des mesures retenues suite au résultat de l'Audit par le Conseil municipal, en concertation avec les chefs de service et les chefs de fraction : une première séance a eu lieu le 19 août 2025 entre le Conseil municipal et les chefs de service. Les chefs de fraction ont été rencontrés en date du 20 août 2025.

Les mesures suivantes ont été traitées comme suit :

- 01-15.09.2025 : élaboration du budget 2026 par la Commission des finances (invitation des chefs de fraction lors de la première séance) : ceci est en cours et les chefs de fraction ont été reçus.
- 11.09.2025 : séance du Conseil de ville – Informations sur les résultats de l'audit et les mesures d'économie retenues : l'information a eu lieu en début de cette séance.

Les autres points n'ont pas été poursuivis dans la mesure où l'Exécutif a jugé comme trop dangereux et voué à l'échec d'aller avec une augmentation de quotité cette année. Dès lors le plan de communication a été suspendu et sera réactivé en temps voulu. Votre Autorité reste néanmoins compétente pour voter, en octobre prochain, un budget prévoyant une augmentation de quotité.

- Quel était l'endettement de la commune au 1^{er} janvier 2021 ?

CHF 18'917'700.00.

- Quel était l'endettement de la commune au 31 décembre 2024 ?

CHF 32'065'000.00.

- Quel sera selon les prévisions actuelles l'endettement de la commune au 31 décembre 2025 ?

CHF 34'130'000.00.

- Quel sera l'endettement de la commune au terme de la législature au 31 décembre 2026 selon la planification actuelle du Conseil municipal ?

Dépendra des investissements décidés dans le cadre du budget 2026.

Concernant les emprunts dans les "organes de crédits établis à Saint-Imier", oui mais difficilement et à des taux élevés. D'autres organes pourraient être approchés afin de pouvoir également bénéficier d'un meilleur taux d'intérêt."

M. Loan Tultak, ARC : "Je remercie M. le maire pour ces réponses."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, il n'y avait pas de motion, pas de postulat, pas d'autres interpellations. Apparemment pas d'autres réponses non plus, nous passons au point suivant de notre ordre du jour."

12. Divers et imprévu

Mme Elisabeth Beck, PS : "Après les longs exposés de M. le Maire en début de Conseil et en réponse à l'interpellation de la fraction ARC, voici ce que souhaite communiquer la fraction socialiste :

- **Repousser la demande d'une hausse de la quotité d'impôt à l'année prochaine, une fausse bonne idée !**

Les mesures de l'audit ne pourront pas toutes être appliquées. De ces mesures, on peut espérer un gain de l'ordre de 1,5 million de francs dans le budget de 2027. Demander une hausse de deux dixièmes de la quotité d'impôt pour 2026 permettrait d'apporter une manne financière de 1,4 million de francs. Attendre en justifiant que la population refuserait cette hausse de la quotité, avec pour résultat une fortune qui diminuera encore de quelque 3 millions de francs, est irresponsable. Cela signifie ne pas prendre les décisions qui s'imposent.

Il faut savoir que si notre population soutient le sport, comme les autres communes, par exemple la SA de la Clientis ARENA, en contrepartie, une rentrée supplémentaire de recettes par une hausse de la quotité d'impôt est d'autant plus justifiée. Un oui dans les urnes sera nécessaire pour participer davantage financièrement à ce projet.

Dire oui aux deux objets est un geste citoyen avisé pour assurer le bien-vivre ensemble à Saint-Imier. Il faut pouvoir assumer ses dépenses.

Annoncer tranquillement qu'une augmentation sera inéluctable l'année suivante prouve que la situation est mauvaise déjà maintenant. Sans cet apport de 1,4 million dès 2026, des coupes très douloureuses devront être faites immédiatement : s'endetter davantage n'est pas une option !

Il n'est pas fair-play de transmettre la patate chaude aux élu.es de la prochaine législature avec ces coupes au début de leur mandat, en janvier 2027. Les opposants à la fusion proposée en 2020, craignant une hausse de la quotité d'impôt, doivent se rendre à l'évidence que la situation actuelle n'est pas meilleure.

La fraction socialiste demande de prévenir les risques afin de ne pas devoir éteindre ensuite un incendie en ayant recours aux pompiers de Berne !"

M. Christian Tharin, PLR : "Je me permets de réagir. On est dans un sujet émotionnel : les impôts. J'entends bien que deux fractions souhaitent **A-B-S-O-L-U-M-E-N-T** augmenter les impôts avec le budget 2026. Vu la situation c'est logique. Maintenant, demander une augmentation d'impôts avec le budget 2026, alors que l'on n'a pas fait **U-N-E S-E-U-L-E**, mesure d'économie, que l'on n'a pas pris une **S-E-U-L-E** décision là-dessus, c'est un suicide politique. C'est un suicide **P-O-L-I-T-I-Q-U-E**. Je suis désolé je ne peux pas le dire autrement. Permettez-moi encore de paraphraser Madame Keller-Sutter, Présidente de la Confédération, Cheffe des finances au niveau du Département fédéral des finances, et qui disait au mois de juin, sauf erreur, concernant les mesures d'économie, elle disait clairement, je n'ai plus les mots exacts en tête, mais ceci voudra dire la même chose, elle disait clairement : "Je pourrais demander une augmentation d'impôt à la population sans réduire les dépenses. C'est une solution très simple. Mais que dira la population ? On demande de prendre plus dans le porte-monnaie, et finalement de ne pas prendre une seule mesure d'économie. C'est un suicide d'aller dans ce sens-là.". Alors, oui on continue de s'endetter. Oui, je suis d'accord. J'aimerais aussi mentionner quelque chose que j'avais dit le 25 janvier 2023, lors de mes communications, quand j'étais président du Conseil de ville, j'avais justement prévenu qu'il fallait prendre des décisions délicates. Qu'il fallait trancher dans le vif. Trois ans après, on est toujours au même point. Sauf erreur, nous avons aussi demandé lors de l'acceptation du budget 2025 que chaque dépense soit revue. Que le plan de financement soit revu complètement, et que cela arrête d'être la hotte du Père Noël. J'ai cru comprendre que ce travail n'avait pas encore commencé. Vous êtes combien de membres des commissions ici présents ce soir. Combien de membres de la Commission des finances présents ce soir. Vous êtes combien à n'avoir pas compris ce que l'on avait dit ? Franchement, c'est pathétique."

M. Corentin Jeanneret, maire : "Je souhaite juste apporter quelques précisions par rapport à l'intervention de Mme Elisabeth Beck, PS. Actuellement, toutes les mesures de l'audit ne sont pas chiffrées. Il y a à peu près 1/3 qui ont été chiffrées. 2/3 qui ne sont pas chiffrées, car c'est des gains en efficience, productivité, ou en raison de création de processus, ce qui est difficile à chiffrer. Je suis un peu surpris d'entendre que nous pourrions économiser 1,5 million, alors que je n'ai vu ce chiffre nulle part. Je ne sais pas d'où sort ce chiffre. Il s'agit peut-être d'une projection. 2 dixièmes, cela représente 1,5 million de rentrées supplémentaires. Je pense que nous sommes tous d'accord dans cette salle pour dire qu'il faudra augmenter les impôts. Le Conseil municipal a pris connaissance, comme vous, du résultat de l'année passée sur le vote du budget. C'est 70 % des votants qui ont refusé. Donc, le message est clair, et le message de l'Exécutif tout autant. Maintenant qu'est-ce que l'on veut ? On veut établir un budget en ayant connaissance de l'audit et des mesures priorisées et choisies ? On veut montrer les économies qui découlent de cette audit ? On veut montrer à la population le travail qui est le nôtre, et montrer les économies qui pourront être faites ? Le débat doit montrer que si la population veut une certaine qualité de vie à Saint-Imier, et bien l'augmentation de la quotité d'impôt sera inévitable. Il nous semble que c'est la seule manière de démontrer ceci à notre population. Vous avez accepté la mise sur pied du cours sur les finances communales. Cela montre bien que nous, élus, pouvons être désarmés, et la population encore plus. Donc si l'on montre quel déficit, quelles économies, nous pouvons réaliser avec les mesures de l'audit, une augmentation de la quotité d'impôt pourra être validée. Concernant le fait de transmettre la patate chaude. Je vous rappelle que c'est encore pendant la présente législature qu'il s'agit d'élaborer et d'accepter le budget 2027, donc on ne refile pas la patate chaude. Il faut garder le côté positif, et je crois que l'on est tous conscients qu'une augmentation de la fiscalité ne

pourra pas être évitée. On a tous à cœur d'avoir un Saint-Imier où il fait bon vivre. Et on a tous à cœur d'habiter et d'attirer de nouveaux habitants à Saint-Imier. Nous devons garder ceci en tête et ne pas se disperser pour des questions politiques. On doit avoir un but commun. En ce qui concerne l'urgence d'agir, il est vrai que nous devons prendre des décisions. Mais je vous rappelle que la fortune comptable de la commune est de 11 millions de francs. Avec le changement du droit cantonal et la nouvelle manière de comptabiliser les amortissements en fin d'année, la fortune augmentera même jusqu'à près de 12 millions de francs. Nous ne sommes donc pas encore en train de devoir vendre les petites cuillères... La situation est sérieuse. Nous devons tous dans cette salle aller dans la même direction et au même moment."

Les choses ne vont pas passer comme une lettre à La poste. Nous sommes dans un contexte difficile, marqué par l'augmentation des primes maladie et une légère inflation. Ceci intervient aussi dans une période où notre région est lourdement touchée par les problèmes d'exportation avec les Etats-Unis, et autour du monde.

On doit y aller main dans la main, peu importe le parti, avec le même discours. Nous pouvons aussi attendre que le canton vienne. Le canton cherchera l'amélioration financière et rien d'autre. Pour le moment, nous tenons encore le couteau par le manche. Nous devons tenir le manche ensemble. Nous devons montrer que nous sommes ensemble, même si l'on n'a pas les mêmes idées politiques, les mêmes valeurs, mais nous devons être ensemble."

M. Michel Ruchonnet, président : "Bien, quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole ?"

Mme Ophélie Krebs Mushahar, PLR : "Oui, alors juste porter à votre connaissance quelque chose d'un peu plus "léger" si l'on peut dire. Dans Le forum des 100, publié le 2 septembre 2025, par le journal le Temps. Nous relevons que dans les 100 personnalités qui font la Suisse romande en 2025, 3 personnes de Saint-Imier y figurent et nous trouvons cela très réjouissant. Je vous invite à consulter la page internet à ce sujet."

M. Erwan Egloff, ARC : "Notre fraction souhaite exprimer sa profonde reconnaissance à Mme Paula Tanner pour son engagement exemplaire au sein du Conseil municipal, du Conseil de ville, ainsi que dans l'ensemble des commissions où elle a œuvré au cours des sept dernières années. Tout au long de son mandat, Paula s'est distinguée par son écoute attentive, sa compréhension des enjeux locaux et son attachement constant à l'intérêt général. Chère Paula, nous te félicitons très sincèrement pour le parcours accompli et pour ta précieuse contribution à la vie politique de notre commune. C'est avec une grande estime et une vive émotion que nous te remercions pour ton engagement et ton travail sans relâche. Nous te souhaitons le meilleur pour cette nouvelle étape, afin que tu puisses désormais accorder plus de temps à tes proches, te ressourcer pleinement et profiter de tout ce qui t'est cher. Merci encore pour tout ce que tu as apporté. A bientôt."

M. Michel Ruchonnet, président : "Selon les informations en ma possession, Mme Paula Tanner souhaite continuer dans les commissions, car elle a beaucoup de plaisir à y siéger."

M. Michel Ruchonnet, président : "Personne ne semble vouloir encore prendre la parole, je vais clore la séance. Bonne soirée à tous. Je lève la séance."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le président : Le vice-chancelier :